

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - http://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Auteur(s)	France. Intendance de Bourgogne
Titre	Etat des sommes payées par la province de Bourgogne pour la finance des offices ci après, savoir. Généralité de Dijon... Mesureurs de grains...
Adresse	[s.l.] : [s.n.], [après 1715]
Collation	1 vol. (2 f.) ; 32 cm
Nombre d'images	4
Cote	CNAM-BIB MET 206 (1) Res
Sujet(s)	Offices -- Bourgogne (France) Poids et mesures -- Bourgogne (France)
Thématique(s)	Machines & instrumentation scientifique Trésors & unica
Typologie	Manuscrit
Note	Don du bureau de la métrologie, ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, 2010.
Langue	Français
Date de mise en ligne	13/07/2018
Date de génération du PDF	07/09/2021
Permalien	http://cnum.cnam.fr/redir?MET206.1RES

Etat des Sommes payées par la Province
de Bourgogne pour la Solde des Officiers ciaprès,
Savoir:

Généralité de
Dijon

Poids et Mesures des Marchands
et Artisans des Villes et Lieux dépendans de
la Généralité de Dijon, par quittance du 7. Janvier
1715. pour la Solde des Officiers de Contrôleurs
Visiteurs des poids et mesures. . . . 69755⁵.18.

Mesureurs
de Grains

Des Maires Echevins et
habitans et Communautés et
Seigneurs des Villes et Bourgs
de la Province de Bourgogne
pour être déchargés de l'établissement
desdits Officiers par quittance du
16. Juillet 1714. la somme de . . . 554.69. "

165

Mouleurs de Voie

Des Maires, Echevins et Habitans de la Ville
de Dijon pour quitte le 17. 8^{bre} 1698. pour leur Office

de ceux d'Auxonne idr	60000.
de ceux d'Auxonne idr	6000.
de ceux de St-Jean de Losne	2000.
de ceux de Nuits	2500.
de ceux de Beaune	10000.
de ceux de Semur	8000.
de ceux de Montbard	2000.
de ceux de Saulieu	4000.
de ceux de Flavigny	800.
de ceux d'Avallon	5000.
de ceux d'Ornay le Duc	4000.
de ceux de Noyers	1500.
de ceux de Châtillon	7000.
de ceux de St-Seine	3000.
de ceux de Bar sur Seine	1500.
de ceux d'Auxerre	14000.
de ceux de Châlon	15000.
de ceux de Semur	3000.

149500.

Ci contre	149300. ^{te}
Ceux De Verdun	1000.
Ceux De Louhans	1500.
Ceux D'Etampes	8000.
Ceux De Montromi	500.
Ceux De Bourbon laux	1000
Ceux De Charolles	1500.
Ceux De Semur en Briomais	200.
Ceux De Mâcon	16000.
Ceux De Courmayeur	3000.
Ceux De Cluny	600.
Ceux De Bourg en Bresse	4000.
Ceux De Pont de Vaux	1000.
Ceux De Pont de Velle	1000.
Ceux De Gargé	300.
Ceux De Mont luel	1500.
Ceux De Bellay	1600.
Ceux De S. ^t Rembert	500.
Ceux De Nantua	500.
Ceux De Scissel	500.
Ceux De Gex	500.
Ceux De Nolay	500.
Ceux D'Époine	200.
Ceux De Mont S. ^t Jean	200.

Récapitulation

Contrôleurs de poids et mesures	194900. ^{te}
Mesureurs de grains	69763. ^{te} 18.
Mouleurs Compteurs de bois &c	33469. "
	194900. "
	298132. 18

Offices de



